

EGLISE RÉFORMÉE DE BOURGES-VIERZON

CONSISTOIRE DE CENTRE-LOIRE
RÉGION OUEST DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

**Vous êtes membre de l'église locale,
mais vous désirez vous impliquer dans la vie de cette église
en devenant membre de l'association culturelle**

Voici ce que disent à ce sujet les textes officiels de l'Église Réformée de France :

Les membres de l'Église qui désirent être membres de l'association culturelle, et par là-même avoir droit de vote dans les assemblées générales, doivent en faire la demande écrite au conseil presbytéral qui décide de leur inscription sur la liste des membres de l'association culturelle.

Ceux qui sont inscrits sont appelés à contribuer au gouvernement de l'Église, à participer fidèlement au service de l'Évangile et à la vie matérielle et financière de l'Église.

Cette liste est tenue à jour par le conseil presbytéral qui la révisé tous les ans au cours du dernier trimestre. Inscription ou maintien sur cette liste relève de la responsabilité et du discernement du conseil presbytéral. Refus d'inscription ou radiation sont susceptibles d'appel devant le conseil régional de l'Église.

Remplissez le formulaire ci-dessous et transmettez le à un responsable
ou adressez-le au pasteur : 7 rue de la Chaume. 18000 BOURGES

Un coupon par personne !!

✂ -----

NOM de famille Prénom

Date de naissance (NOM de jeune fille

Adresse

Code postal COMMUNE

(Téléphone Courriel :

➤ **Déjà membre de l'Église Locale, je demande à être inscrit(e) / je renouvelle mon inscription sur la liste des membres de l'Association culturelle de l'Église Réformée de Bourges-Vierzon,**

Date

Signature :